

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 MARS 2023

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET GENERAL**

DE 2023- 002

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 39

Absents : 11

- dont ayant donné pouvoir : 10

Votants : 48 Le Président ne prend pas part au vote

-dont « pour » : 34

-dont « contre » : 9

- Abstentions : 4

- Non participations : 1

Le vendredi 17 mars 2023 à 16h00,

le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI-COLONNA Nicolette BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David CASAROMANI Marie Thérèse CIATTONI Michel	COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GIUDICELLI Jean	GUIDICELLI Mathieu MORACCHINI Christian NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean-Félix POLIDORI Michel	ROCCHI Ange Toussaint RENUCCI Franck SALICETI Nicolas SARGENTINI François SALVIANI Pierre Paul SOUSTRE Frédéric TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	--	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

ALBERTINI Lucie (à Casanova David) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie)	ANTONIOTTI Serge (à Olmeta Pierre) BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre)	GUIDICELLI Maria (Polidori Michel) LECA Jacques (à Soustre Frédéric) MARIANI Mathieu (à Venturini Simon)	MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin)
---	---	--	---

Absents :

BERNARDI François Albert FRANCESCETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc	LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Félix PASQUALINI Gilles	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre	SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste
---	---	---------------------------------	--

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de Mr SARGENTINI François, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2022 dressé par Madame COGNETTI TURCHINI Catherine, 1ère Vice-Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230317-2023-002-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET GÉNÉRAL

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	283 608,26	42 512,43 257 588,88	667 647,98	97 817,34 1 268 118,30	0,00 951 256,24	140 329,77 1 525 707,18
TOTAUX	283 608,26	300 101,31	667 647,98	1 365 935,64	951 256,24	1 666 036,95
Résultats de clôture Restes à réaliser	407 555,12	16 493,05 422 789,08		698 287,66		714 780,71
TOTAUX CUMULES	407 555,12	439 282,13		698 287,66	407 555,12	1 137 569,79
RESULTATS DEFINITIFS		31 727,01		698 287,66		730 014,67

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire :

Le Président Mr SARGENTINI François ne prend pas part au vote

34 voix Pour

9 voix contre

4 abstentions

1 Non participation

- Reconnaît la sincérité des comptes administratifs,

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et leur concordance avec les comptes de gestion du budget général 2022, présenté par le trésorier.

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 17 mars 2023

Le Président François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230317-2023-002-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

